

DECISION

N°2026/276/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que dans le cadre des journées européennes du patrimoine 2026, l'association Rayon de soleil prête gracieusement à la ville un ensemble de costumes et d'accessoires,

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de mise à disposition gracieuse de costumes et accessoires appartenant à l'association Rayon de soleil est signée avec la ville d'Eu à l'occasion des journées européenne du patrimoine du 3 septembre 2026 au 24 septembre 2026.

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le dix septembre deux mille vingt-six

Robin DEVOGELAERE

Maire de la Ville d'Eu,
Conseiller régional



